



Contrat de bail commercial

Par **HAMOUKIMOUH**, le **16/10/2014** à **14:58**

Bonjour, rnJ'ai donné a bail un local commercial pour 3,6,9 ans(01/10/2003)rnJ'ai envoyé un congé avec offre de renouvellement(14/3/2012),6 mois avant l'expiration du bail (30/9/2012).rnMon locataire a refusé le montant proposé dans le congé.rnDes pourpalers ont été entrepris, seulement aujourd'hui ce dernier ne veut plus signer le protocole d'accord.rnAujourd'hui, on me dit que le contrat est reconduit tacitement avec les mêmes conditions du contrat initial, parce qu'il ya prescription.rnOn me dit aussi que je ne peux plus aller en demande de fixation des loyers.rnJ'ai en parallèle envoyé un commandement de payer resté sans réponse à ce jour, sachant que mon locataire reste devoir la somme de 7000 €.rnQu'est-ce que je peux faire dans cette situation? Suis-je prescrits pour la demande en fixation de loyer, sachant que l'avocat de mon locataire est responsable de ce retard dans la mesure où il négociait la signature d'un avenant de renouvellement, et dans la mesure où j'ai fait confiance et n'ai pas pris en compte le problème de la prescription? et si c'est le cas y'aurait-il une autre procédure pour réviser le loyer? Aujourd'hui il y a urgence.rnMerci de me répondre .rnCordialement